

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18 juin 2024

**Délibération n° 2024-037
Séance du 14 juin 2024**

Bilan annuel des acquisitions et cessions
d'immeubles – compte administratif 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 30 mai 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2023,

Considérant que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par le SIAAP sur l'exercice budgétaire 2023 conformément aux dispositions de l'article L. 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré

Article unique : Le Conseil d'Administration prend acte de l'absence d'opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2023.

Le Président



François-Marie DIDIER